

Partenariat 2025

Mise à jour : Etienne

Régime du partenariat Gestan

Qui sont les partenaires Gestan ?

Les partenaires Gestan sont des entreprises souhaitant développer une activité Gestan au sein de leur propre activité. Ce sont des entreprises de trois types :

- soit des sociétés informatiques (SSI, consultants, formateurs, etc.);
- soit des professionnels de la gestion d'entreprise (cabinets comptables, sociétés de conseil et/ou formation, etc.);
- soit des sociétés commerciales prescrivant ou distribuant des logiciels.

Attribution de la qualité de partenaire

La qualité de partenaire est attribuée par ICS, à sa libre discrétion.

Chaque partenaire bénéficie des avantages suivants :

-  Autorisation d'utilisation de la mention "Partenaire Gestan" et du logo ci-contre dans toute communication institutionnelle;
- **Relation privilégiée** avec ICS-Informatique;
- Accès à la présente section "Partenaires" du wiki;
- Apport éventuel d'affaire par ICS en fonction du lieu et de la spécialité du partenaire;
- **Commissionnement sur toute vente** de licence réalisée (Entreprise ou Cloud);
- [Licences gratuites](#) pour toutes les machines de leur entreprise, dès la première vente;
- [Gratuité Gestan Cloud](#) dès la vente de 12 licences / an.

La qualité de partenaire est subordonnée à la réalisation d'objectifs, fixés chaque année de gré à gré.

Extinction de la qualité de Partenaire

L'extinction de la qualité de Partenaire n'éteint pas le droit au versement des commissions précédemment acquises.

Par cessation d'activité

La cessation d'activité du Partenaire éteint sa qualité de Partenaire à la date de cessation d'activité.

Par non-réalisation des objectifs

En fin d'année, si les objectifs ne sont pas atteints, ICS peut décider de ne pas reconduire la qualité de Partenaire-distributeur, 30 jours après notification au Partenaire.

Suivant le type de partenariat, la vente d'au moins une licence Gestan sur l'année, ou la réalisation d'une opération commerciale visant à promouvoir Gestan, ou la réalisation d'une mission en rapport avec le partenariat, est requise pour le maintien de la qualité de Partenaire.

Par autres causes

A tout moment, pour toute raison grave notifiée au Partenaire et sur laquelle il ne serait pas trouvé d'accord, la qualité de Partenaire peut être révoquée par ICS, dans un délai de 30 jours après la première notification de cette intention.

Commissionnement de ventes de licence

Notion de *Nouveau Client* : est considéré comme *Nouveau client* toute entreprise ou personne physique n'ayant jamais acquis de licence Gestan local ou Cloud.

Licences Gestan local

Régime EUROPE

Les Partenaires sont commissionnés à raison de **102 euros € HT** par licence vendue à tout **Nouveau Client**.

Régime CONGO (historique)

Pour le Congo Kinshasa, il existe un régime spécifique d'achat groupé, pour des raisons historiques.

Dans ce régime, les partenaires achètent autant de licences qu'ils souhaitent au prix de 25 euros net, pour un prix de revente de 102 euros net.

Par exemple : Y, Partenaire Congo, achète 10 licences à ICS, et règle donc 250 euros. Il vend ses licences au fur et à mesure à ses clients, et en reçoit le règlement. Il transmet les n°s de machine à ICS, qui lui transmet la clé de licence par retour. La commission nette est donc de 77 euros/licence, soit 325% de commission.

Les deux régimes sont exclusifs l'un de l'autre.

Licences Gestan Cloud

Les Partenaires sont commissionnés à raison de :

- **280 euros HT** par connexion pour tout **Nouveau Client** en version Entreprise.
- **102 euros HT** par connexion pour tout **Nouveau Client** en version Standard.

Les commissions cloud sont réglées en quatre versements trimestriels tant que le client est actif.

Informations pratiques

Lorsque vous vendez une licence locale ou cloud à un client, vous pouvez :

- laisser le client effectuer l'achat directement. Dans ce cas, le client achète ce dont il a besoin via Gestan (licences locales) ou le site (Cloud), et vous adressez directement à ICS votre facture de commissionnement, mentionnant les coordonnées du client.
- faire l'achat pour le compte du client. Dans ce cas, prenez contact avec ICS pour que la licence locale ou la base cloud soit ouverte pour votre client. ICS vous retournera une facture pour la prestation effectuée, et vous retournerez à ICS votre facture de commissionnement.

Commissionnement des autres opérations

Support de démarrage

Les Partenaires effectuant du support de démarrage sont commissionnés à hauteur de 50€ HT par intervention.

Si l'intervention de démarrage dure plus qu'une heure, l'intervenant facture ICS 50€ HT par heure (facturation par quart d'heure indivisible).

Ventes d'extensions

Les extensions développées pour Gestan respectent les normes communiquées aux partenaires. Leur code source est déposé sur le GDS mis à disposition par ICS, qui s'en interdit formellement tout usage autre que le contrôle des normes et l'archivage de sécurité. Les clés de licences des extensions sont transmises par ICS au partenaire ou au client final.

Lorsqu'un partenaire réalise une extension pour un client, il facture directement cette extension au client, et perçoit 100% du prix de vente.

Cette extension, sauf indication contraire, figure alors au catalogue des extensions Gestan, et peut être mise à disposition des autres utilisateurs de Gestan, ou pas (protection par mot de passe possible).

Dans le cas où elle est vendue à d'autres clients, ICS rétrocède 50% de toute vente au développeur de l'extension.

Le support N1 de l'extension est assuré indifféremment par ICS-Informatique ou par l'auteur. L'auteur s'engage à assurer le support N2, le cas échéant.

Support téléphonique

Les Partenaires effectuant du support et basés en Europe sont commissionnés à 50 €/heure, qu'il s'agisse de support Cloud ou local.

Les Partenaires effectuant du support basés sur d'autres continents reçoivent 85% du montant du taux horaire.

ICS fournit aux Partenaires de support réguliers une ligne de téléphone dédiée à cet usage.

Consulting

Les Partenaires effectuant des prestations de consulting sont commissionnés à 60 €/heure.

Formations

La rémunération du formateur s'élève à 60€ par heure.

Webinaires

Chaque formateur peut proposer des webinaires, en accord avec le service formation d'ICS-Informatique. Il en communique le thème, les grands sujets abordés, et les dates prévues.

ICS-Informatique publie l'information sur le site et les réseaux sociaux.

Chaque formation est rémunérée par le partage à 50-50 du CA généré par la formation entre ICS et le formateur, avec un minimum garanti de 50 euros HT.

Par exemple, si un webinaire est vendu 20 euros par participant :

- s'il y a de un à cinq participants, le formateur touche 50 euros HT
- s'il y a 15 participants, le formateur touche $(15 * 20) * 0.5$, soit 150 euros HT.

Support Commercial - PLV

Nous tenons en permanence à disposition des partenaires :

- des flyers
- des affiches format A2

De plus, ICS-Informatique peut prendre en charge, en partie ou en totalité, les frais inhérents aux opérations commerciales menées par les partenaires :

- frais de location de salle,
- frais d'édition de flyers et documents commerciaux,
- frais de communication,

- etc.

Pour cette prise en charge, prenez contact directement avec ICS.

Bonnes pratiques

Communication commerciale

L'usage de la mention "Partenaire Gestan" et du logo spécifique dans la communication des partenaire ne doit donner lieu à aucune ambiguïté : tout mail comportant ce logo ne devra jamais laisser croire qu'il émane d'ICS ou de Gestan. La seule mention autorisée est "Partenaire Gestan", avec un lien vers gestan.fr, en pied de mail, et le logo spécifique "Partenaire Gestan".

La règle est identique pour tout autre support de communication (flyer, document, page web, goodie).

Transparence des tarifs

Les prix proposés par ICS pour les biens et services concernant Gestan sont une référence commune à tous les Partenaires Gestan. ICS demande à tous les Partenaires de ne pas pratiquer de prix inférieurs en Europe, ni d'accorder d'avantage promotionnel supplémentaire sans accord préalable d'ICS.

Modération tarifaire

Pour toute prestation Gestan, ICS-Informatique demande à ses partenaires de pratiquer des tarifs modérés, se situant aux alentours de 50 euros/heure pour une intervention sur site, ou du support téléphonique avec prise de main éventuelle.

Révisions

Les présentes dispositions sont révisables sans préavis, à la discrétion d'ICS-Informatique.



Historique des versions

Version	Date	Commentaires
4.15	12 mars 2025	Ajout des infos pratiques pour commissionnement des licences. Limitation du régime Afrique historique au Congo Kinshasa.
4.14	19 fev 2025	Ajout de la rémunération consulting - suppression commission apport affaire formation
4.13	03 fev 2025	Mise à jour des montants des commissions de vente

Version	Date	Commentaires
4.12	15 janv 2025	Extension du support de démarrage
4.11	14 janv 2025	Mise à jour tarifaire 2025 - Simplification des conditions de partenariat - Augmentation importante des commissions de vente
4.10	12 déc 2024	Commissionnement des licences cloud standard
4.9	29 mai 2024	Actualisation conditions 2024
4.8	02 août 2023	Le commissionnement du support de démarrage passe à 50 euros
4.7	27 juin 2023	Ajout commissionnement webinaires
4.6	12 janvier 2023	Actualisation tarifs 2023
4.5	06 octobre 2022	Modification commissionnement extensions Version Ax
4.4	13 avril 2022	Simplification et modification de la rémunération de la formation
4.3	24 février 2022	Simplification par suppression de la distinction entre partenaires simples et partenaires accrédités
4.2	13 janvier 2022	Actualisation année 2022
4.1	10 avril 2021	Changement logo partenaire Gestan
4.0	04 mars 2021	Mise-à-jour de la fiche nouveau client
3.9	23 février 2021	Précision sur le versement des commissions Cloud
3.8	07 janvier 2021	Mise-à-jour des tarifs, rémunérations formateurs et commissions formations
3.7	05 janvier 2021	Mise-à-jour des tarifs et rémunérations revendeurs
3.6	18 juin 2020	Mise-à-jour des tarifs, rémunérations formateurs et commissions formations
3.5	15 janvier 2020	Simplification de la rédaction. Modification du commissionnement extensions
3.4	20 décembre 2019	Mise à jour du commissionnement pour l'année 2020 - Alignement Europe/Afrique du commissionnement Cloud
3.3	02 février 2019	Mise à jour du commissionnement pour l'année 2019
3.2	06 février 2018	Mise à jour du commissionnement pour l'année 2018
3.1	15 sept 2017	Possibilité de facturation directe des packs formation
3.0	18 mai 2017	Simplification des règles de commissionnement
2.9	12 janvier 2017	Définition du commissionnement 2017
2.8	22 novembre 2016	Précision sur le commissionnement des addons (ICS v/s développeurs extérieurs)
2.7	26 avril 2016	Précision sur le commissionnement Cloud (Standard v/s Entreprise)
2.6	23 mars 2016	Ajout du commissionnement des transferts de connexions Gestan Local vers Gestan Cloud
2.5	18 mars 2016	Nouveau commissionnement des ventes Gestan local et Gestan Cloud
2.4	18 nov 2015	Ajout du commissionnement des prestations packagées en direct, passage à 100% du commissionnement des addons
2.3	03 nov 2014	Ajout du commissionnement sur les starter pack et les packs formation, modification des conditions d'accréditation
2.2	13 mars 2014	Précision sur facturation commissionnement par les Partenaires. Ajout commissionnement Gestan Cloud Standard, précision Gestan Cloud Entreprise
2.1	12 février 2014	Actualisation des prix de commissionnement. Ajout gratuité Gestan Cloud
2.0	29 juillet 2013	Amélioration du commissionnement des licences Gestan Cloud.

Version	Date	Commentaires
1.9	5 mars 2013	Ouverture du partenariat aux experts fonctionnels Gestan. Commissionnement immédiat pour les licences Cloud. Précisions diverses.
1.8	4 mars 2013	Ajout conditions particulières pour Partenaires Afrique. Mise à jour URL espace Partenaires.
1.7	8 janv 2013	Le commissionnement des licences standard passe à 19 euros
1.6	19 oct 2012	Ajout d'un plafond annuel
1.5	28 août 2012	Amélioration du commissionnement Gestan Cloud. Suppression de la limite quinquennale.
1.4	6 août 2012	Unification des tarifs de commissionnement, ajout du commissionnement des addons
1.3	22 juin 2011	Ajout du mode de demande des licences gratuites
1.2	15 juin 2011	Ajout conditions d'attribution de licences gratuites, ajout éligibilité des licences Gestan Cloud
1.1	27 mai 2011	Ajout éligibilité entreprises de formation, modif conditions accréditation, clarification conditions de commissionnement
1.0	5 février 2011	Version initiale



Autres articles "Partenariat"

[Avantages partenaires](#)

[Documents commerciaux *](#)

[Développer une extension pour Gestan](#)

[Fonctions utiles](#)

[Normes de développement Gestan](#)

[Partenariat 2025](#)

[Rédiger sur le wiki](#)

From:

<https://manuel.gestan.fr/> - **Le manuel de Gestan**

Permanent link:

<https://manuel.gestan.fr/fr/partenaires/comissionnement>

Last update: **2025/12/16 21:17**